

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

Séance du mardi 16 février 2010 à 20h30

Présents :	Mmes & MM. :	
	NOLL Dorothea	Présidente
	MALHERBE Claude	Vice-président
	MANRIQUE Anne-Françoise	Secrétaire
	BASLER Marcel	Conseiller(ère)s municipal(e)s
	BAUMGARTNER Nicolas	
	DUTOUR Marie-France	
	FLAMMIA Pino	
	GERBER Cédric	
	HAGER Johann	
	KRANCK Jean-Pierre	
	MING MARTINOLI Ursula	
	RODER Hansruedi	
Excusés :	DE RIVA Anna	
	GOOSSENS Albina	
	PESENTI Sébastien	
Assistent :	FATTON Elisabeth	Maire
	FAVRE Jacques	Adjoint
	VALENTINI Chantal	Adjointe
Procès-verbal	ISCH Isabelle, secrétaire	

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2010
- 2) Communications du bureau
- 3) Prise de position sur le principe d'aménagements de décors et de jeux dans le préau de l'école
- 4) Communications de la mairie
- 5) Communications des commissions
- 6) Propositions individuelles et questions
- 7) Huis clos

La présidente ouvre la séance et excuse les absences de Mmes GOOSSENS et DE RIVA, ainsi que de M. PESENTI.

1) Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2010

M. BAUMGARTNER demande de modifier, page 2301, 3^e intervention : M. BAUMGARTNER est d'avis que le **deuxième** était mieux situé.

Mme VALENTINI précise, page 2301, remarque de Mme le maire concernant la crèche, **que la Commune de Bellevue est déjà propriétaire du terrain.**

M. BAUMGARTNER demande de modifier, page 2302, 4^e intervention : ... ; il rappelle que **les routes du Bois-des-Iles et de la Rosière** ont un revêtement particulier et qu'il y a souvent du verglas, ~~de même au Bois-des-Iles.~~

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité (11 voix).

2) Communications du bureau

2.1 Démission

Lecture de la lettre de démission du 20 janvier 2010 de Mme Anna DE RIVA qui quitte la commune et par la même occasion son statut de conseillère municipale dès le 1^{er} mars 2010.

2.2 Groupement des législatifs de la rive droite du lac (GLRD)

Afin d'améliorer son fonctionnement et assurer sa pérennité, le GLRD a adopté, au printemps 2009, une charte de fonctionnement. Elle prévoit notamment les modalités de passage d'une législature à l'autre et les rôles de chacun.

Le président de ce Groupement, jusqu'à la fin de la législature, est M. Pierre ECKERT du Grand-Saconnex, M. Thomas VETTERLI de Bellevue est vice-président jusqu'au 31 mai 2010. A partir du 1^{er} juin, Mme Ursula MING MARTINOLI assumera le rôle de vice-présidente selon le tournus alphabétique défini.

Mme NOLL enverra la charte à tous les conseillers municipaux.

2.3 Espace Rousseau

Invitation à l'apéritif de découverte du musée de l'Espace Rousseau le lundi 15 mars 2010 à 19h00. Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'impliquer plus largement les communes du canton dans l'effort de rappel de l'actualité de la pensée de Rousseau. Ceci, notamment, dans la perspective de la célébration prochaine du tricentenaire de la naissance de l'illustre citoyen de Genève.

Les conseillers municipaux intéressés peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie.

3) *Prise de position sur le principe d'aménagements de décors et de jeux dans le préau de l'école*

Mme MANRIQUE indique que les commissions des bâtiments scolaires et des parcs et promenades se sont réunies le lundi 8 février en présence de membres de l'APE, du corps enseignants, de parents, ainsi que du directeur général adjoint de la société EPI (*établissement public pour l'intégration, qui collabore avec l'association Copyrart proposant des placements professionnels pour des chômeurs avec validation des acquis*) pour la présentation d'un projet d'aménagement du préau de l'école par des décors et des jeux. Le Conseil doit maintenant se prononcer sur l'entrée en matière du principe d'égayer le préau de cette manière. Le projet définitif n'est présentement pas encore déterminé. Les membres des commissions ont préavisé favorablement cette proposition, ils ont été séduits à l'idée d'embellir le préau tout en faisant travailler une association à caractère social.

Mme VALENTINI suggère que la commission concernée propose un budget, qui devra être approuvé lors de l'établissement du prochain budget, et, dans un deuxième temps, l'APE établira un projet en fonction de la somme allouée.

Le corps enseignant pourrait réaliser un projet pédagogique avec les élèves qui seraient ensuite très certainement fiers de leur implication relève M. BASLER.

M. GERBER indique qu'il s'agit présentement de trouver un accord de principe, la commission proposera ensuite un projet détaillé.

Mme FATTON souligne que le projet soumis est fort intéressant, mais s'élève à Fr. 40'000.00 sans la préparation et le rhabillage du sol et la sécurité. Elle précise que l'APE est favorable à participer financièrement à ce projet.

Mme MANRIQUE indique que le montant annoncé concerne un projet complet, mais que seule une partie pourrait être réalisée. Elle confirme que l'APE participera financièrement à cette réalisation.

Le Conseil municipal se dit favorable par 10 voix pour et 1 abstention au principe d'étudier l'aménagement de décors et de jeux dans le préau de l'école. Ce dossier est envoyé à la commission concernée pour étude.

4) *Communications de la mairie*

4.1 Land'Art

Mme VALENTINI indique qu'elle a rencontré M. THOUMELIN d'Ornex, M. TIEFFENBACH de Versonnex et M. GEGOUT, artiste très impliqué dans cette manifestation, pour dresser un bilan de la première exposition suite aux remarques recueillies. Ces personnes sont conscientes que l'information et le balisage devront être améliorés.

Du côté français, cette première exposition a rencontré un certain succès d'où l'idée d'une deuxième exposition en 2010 qui devrait se dérouler du mardi 13 juillet au dimanche 15 août 2010.

En France, il y a une association qui permet d'obtenir des fonds des Conseils général et régional. Malheureusement, Collex-Bossy ne peut adhérer à cette structure.

Mme VALENTINI a annoncé que Collex-Bossy participerait à hauteur du budget de Fr. 3'000.00 voté pour cette manifestation. Elle recherche éventuellement un sponsor.

M. GEGOUT va faire paraître dans un bloc-notes destiné aux artistes une ou deux annonces afin d'informer les personnes susceptibles d'être intéressées à participer à cette exposition, le retour des dossiers des candidats est prévu pour fin avril.

Une demande de participation a été formulée auprès des directeurs des établissements de Collex-Bossy/Pregny-Chambésy et Bellevue/Genthod afin de réaliser éventuellement une œuvre par les élèves dans le cadre des travaux manuels.

M. BAUMGARTNER demande à quoi correspond le budget de Fr. 3'000.00 généreusement accordé.

Mme VALENTINI répond que différents prix seront octroyés, mais que cette somme couvrira en grande partie la publicité et la signalisation de l'exposition qui l'année dernière a été réalisée d'une manière quelque peu amateur et doit vraiment être améliorée.

M. FLAMMIA relève que des remarques négatives tant sur la qualité des œuvres présentées que sur la signalisation avaient été perçues. Avant de dépenser le budget, il souhaiterait plus de précisions sur l'édition 2010 par rapport à celle de 2009.

Mme VALENTINI relève que le comité d'organisation est tout à fait conscient des remarques formulées et doit réaliser une meilleure information. Elle souligne que le budget alloué ne permet pas la venue d'artistes célèbres.

M. FLAMMIA précise qu'il ne parle pas de la qualité de l'artiste, mais de la question de l'organisation de l'exposition.

M. KRANCK pense que cette exposition est une bonne idée et permet une collaboration franco-suisse et des échanges avec les communes voisines.

Mme VALENTINI relève que l'idée de Land'Art est d'égayer un peu une promenade par des petites sculptures sans prétention. Un appel aux artistes sera lancé par une association française, malheureusement, en 2009, peu d'artistes suisses se sont manifestés.

Mme MANRIQUE indique que Collex-Bossy n'est pas la seule à allouer un budget.

Mme VALENTINI informe qu'effectivement les autres communes (Ornex, Versonnex) attribuent aussi un budget à peu près du même ordre que Collex-Bossy.

Mme MING MARTINOLI indique qu'elle a emprunté à deux reprises avec plaisir le parcours l'année dernière et qu'il y avait une bonne fréquentation.

4.2 Chevalier

Il est proposé de mettre à disposition de la commune un chevalier fait d'éléments de récupération. Il se trouve actuellement devant l'hôtel le Beau Rivage sur les quais. Le coût du transport serait à la charge de la Commune (env. 1000 kg) et l'assurance, pour une valeur d'env. Fr. 30'000.00, ce chevalier pourrait aussi être éventuellement acheté.

Mme MANRIQUE indique que le chevalier n'est pas fixe et tourne sur son socle comme une girouette, elle s'interroge de l'endroit où il serait possible de l'exposer.

Mme VALENTINI ne peut répondre précisément à la question de M. FLAMMIA concernant la valeur de l'assurance. De plus, elle pense que le chevalier pourrait être installé au Stade.

M. FLAMMIA propose que cette œuvre soit éventuellement exposée par Land'Art.

Mme VALENTINI ne sait pas si cela est possible, le chevalier étant mis à disposition en avril.

M. HAGER est favorable à exposer cet œuvre étant donné que le coût est moindre.

M. KRANCK propose de l'exposer et, si la population est enthousiaste, la Commune pourra étudier un éventuel achat dans un deuxième temps.

Mme MANRIQUE est toujours sceptique sur le lieu d'exposition et propose, éventuellement, que le chevalier soit exposé pendant la période de Land'Art.

M. BASLER pense que les coûts d'exposition pourraient alors être divisés par deux.

M. RODER relève que Land'Art choisit un thème et les œuvres sont réalisées avec du matériel de petites récupérations, il estime déplacé d'installer une telle sculpture dans ce cheminement. Il précise qu'il ne voit pas une seule place dans le village où ce chevalier pourrait être exposé.

M. BAUMGARTNER n'est pas persuadé que l'exposition de cette œuvre sur le territoire communal soit la bienvenue.

Mme FATTON est du même avis.

Le Conseil municipal refuse par 5 voix contre, 3 voix pour et 3 abstentions d'exposer ce chevalier dans le village.

Mme VALENTINI avise M. GLAUSER de cette décision.

4.3 Association des cavaliers

La Mairie a été approchée par l'association des cavaliers pour réhabiliter le cheminement perpendiculaire (chemin appartenant au domaine public communal) au chemin du Serbier. Des précisions ont été demandées quant à sa participation financière. Une réunion aura lieu prochainement, ensuite le dossier sera présenté en commission.

4.4 Projet d'agglo franco-valdo-genevois

Mme le maire et certains conseillers municipaux ont participé à la dernière réunion, ce dossier avance très tranquillement. Trois bureaux ont été mandatés pour glaner le plus d'informations possibles et les desideratas des suisses (genevois et vaudois) et des français de la région. Une synthèse de cette réunion sera mise à disposition sur le site www.projet-agglo.ch prochainement. Pour l'instant tous les projets restent vagues et utopiques. Néanmoins, M. Mark MULLER, conseiller d'Etat, a confirmé la réalisation de la traversée du lac, mais dont les tenants et aboutissants restent encore à déterminer.

M. MALHERBE demande ce qu'il en est par rapport à la renaturation du Marquet.

Mme FATTON ne peut lui répondre n'ayant pas obtenu plus d'information.

M. BAUMGARTNER, qui avait participé à la première réunion, demande ce qu'il en est des discussions qui avaient eu lieu concernant les transports publics, notamment les prolongements des lignes de tram en direction de la France, la réhabilitation de la voie RER désaffectée et également de la politique des *rings* permettant un accès à Meyrin depuis la Place des nations. Il relève la bonne nouvelle concernant la ligne 53 qui est maintenant rentable et dont la majorité des coûts ne doit plus être assumée par les communes concernées.

Mme FATTON indique que la ligne RER devrait être réhabilitée. L'idée de transférer la gare principale de Genève à l'aéroport a aussi été évoquée. Elle rappelle le concept de développement d'une zone industrielle à Colovrex qu'il ne faut pas oublier, même si ce point n'a pas du tout été abordé par M. MULLER. La ligne de bus Versoix, Collex, aéroport, Meyrin ne semble pas rentable. La question de sortir de la circulation la RD 1005, reliant Gex à Ferney, et de l'utiliser uniquement pour des lignes de bus rapides a aussi été évoquée. Tous ces projets restent très flous pour l'instant.

M. MALHERBE précise que le projet de limiter dans tous les villages à 30 km/h pour tenter de diriger la population vers les transports publics a aussi été abordé.

M. BASLER indique que la construction de voies de chemin de fer pour développer une zone industrielle à Colovrex semble très compliquée, le terrain étant accidenté, la construction de tunnels devenant indispensables. Ce projet n'est pas vu d'un très bon œil, et les discussions iraient plutôt vers le développement des zones industrielles existantes.

5) *Communications des commissions*

5.1 Commission des manifestations

Appel au bénévoles

M. BASLER informe qu'un article paraîtra dans le prochain Carrefour pour un appel aux bénévoles pour les fêtes communales. Il invite les conseillers à en parler autour d'eux.

Promotions

Un deuxième article paraîtra également dans cette publication pour réaliser un sondage auprès de la population afin de fixer la date de la fête des promotions.

La manière de trier les réponses envoyées à la Mairie doit encore être déterminée.

1^{er} août

La Cie des sapeurs-pompiers, retenue pour l'organisation de la partie festive et culinaire de la Fête du 1^{er} août, a émis le souhait d'organiser la fête le 31 juillet étant donné que le 1^{er} août est un dimanche. Cette date permettant à la Cie de mieux s'organiser.

M. BASLER invite les groupes politiques à discuter de cette proposition d'ici le prochain Conseil prévu le 16 mars durant lequel une décision devra être prise. Il demande que ce point soit mis à l'ordre du jour de la convocation de cette séance.

M. FAVRE, qui prend connaissance de cette demande, mettra ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil.

5.2 Commission sociale

M. BASLER demande que cette commission réfléchisse à la problématique de l'harmonisation scolaire pour éviter d'être prise au dépourvu le moment venu.

5.3 Commission des autorisations

Mme MING MARTINOLI demande que des procès-verbaux de cette commission soient aussi établis, comme pour toutes les autres commissions, permettant ainsi une bonne information de tous les conseillers.

Le président étant absent il est demandé au vice-président de lui transmettre cette demande et faire en sorte qu'à l'avenir un procès-verbal soit élaboré, même succinct.

M. HAGER répond qu'on ne lui a jamais demandé de réaliser un procès-verbal.

M. BAUMGARTNER relève que souvent les demandes d'autorisation concernent de simples modifications et qu'aucun procès-verbal n'a jamais été réalisé par cette commission. Il rappelle que la Commune ne donne qu'un préavis et que toutes les décisions sont prises par l'Etat. Il invite les conseillers à lire la FAO pour se tenir informé.

M. KRANCK indique qu'effectivement il n'a jamais tenu de procès-verbaux.

Mme MING MARTINOLI souligne que le préavis de la commission intéresse les autres conseillers municipaux. Elle rappelle que c'est la troisième fois qu'elle fait cette demande.

M. FLAMMIA indique que cette question sera abordée en commission.

Mme FATTON rappelle que ce point avait été discuté en début de législature et qu'il avait été demandé de rédiger un procès-verbal de cette commission également.

Mme MANRIQUE propose de réaliser un procès-verbal trimestriel.

La commission établira un procès-verbal à l'avenir mais délibérera sur la fréquence.

6) Propositions individuelles et questions

6.1 Fondue des jeunes

M. BASLER demande si la Mairie a besoin de volontaires pour l'organisation de la Fondue des jeunes prévue le 9 mars prochain.

Mme VALENTINI indique que cette année la buvette du Stade Marc-Burdet s'occupe de toute la partie repas, service compris, mais tous les conseillers municipaux sont les bienvenus.

6.2 33^e Course pédestre « A travers le coteau » - Samedi 27 mars 2010 à 17h00

M. BASLER est inscrit et apprécierait si une équipe de conseillers municipaux se formait. Le formulaire est à disposition à la Mairie, délai d'inscription au 17 mars au plus tard.

6.3 Messagerie des conseillers municipaux

Les boîtes aux lettres ont été ouvertes, Mme ISCH transmettra à tous les conseillers les modalités d'utilisation dans les meilleurs délais.

6.4 Terrain Zbinden

Le délai référendaire pour acquérir ce terrain est arrivé à échéance le 8 février dernier et aucune opposition n'a été relevée selon la publication dans la FAO du 15 février.

La famille qui faisait opposition à la conclusion de cette vente a été déboutée, elle a maintenant 30 jours pour faire opposition auprès du Tribunal fédéral.

La Commune a jusqu'à fin mai pour réaliser l'achat, d'autant plus que le prix pourrait être revu à la hausse après cette échéance. Mme le maire a bon espoir que cette acquisition se réalise dans les délais.

6.5 Transmission des procès-verbaux

Mme VALENTINI demande qu'à l'avenir les procès-verbaux des commissions soient transmis au secrétariat de la Mairie qui les fera suivre à tous les conseillers municipaux.

6.6 Jeu de fléchettes au Stade Marc-Burdet

M. HAGER soumet la proposition de M. KHADHRAOUI qui souhaiterait promouvoir ce jeu dans la commune en organisant une équipe, des séances d'entraînement et des matchs à la buvette du Stade Marc-Burdet.

Cette autorisation demandant réflexion, notamment concernant les aménagements, il est demandé à M. HAGER d'inviter M. KHADHRAOUI à transmettre à la mairie un dossier complet, avec emprise au sol, de ce projet qui sera ensuite soumis à la commission des sports et au Groupement intercommunal Stade Marc-Burdet permettant ainsi de prendre une décision.

La séance publique est levée à 21h45.

La secrétaire du Conseil municipal
Anne-Françoise MANRIQUE

La Présidente du Conseil municipal
Dorothea NOLL

La secrétaire de mairie
Isabelle ISCH